

NOTE DE CADRAGE POUR LA CAMPAGNE DE FINANCEMENT 2022

ACTIONS DE PREVENTION ET PROMOTION DE LA SANTE EN FAVEUR DES JEUNES EN MILIEU SCOLAIRE

L'ARS Nouvelle-Aquitaine finance des actions de prévention et de promotion de la santé **en milieu scolaire**, qui concourent à la mise en œuvre de sa politique régionale de santé. Cette année encore, l'ARS, dans le respect de sa convention cadre avec les Rectorats de Bordeaux, Poitiers et Limoges, souhaite encourager les projets portés et conçus par les établissements scolaires, relevant des ministères de l'Éducation Nationale et de la DRAAF, et les projets mis en place, en partenariat entre un établissement scolaire et un opérateur extérieur.

Au regard des inégalités sociales et territoriales de santé, il s'agit de **renforcer les capacités individuelles** des jeunes et de leur entourage pour les aider à faire des choix positifs en santé. En concevant des projets avec et autour des jeunes et de leurs parents, les professionnels de la communauté éducative agiront sur l'**environnement** des jeunes scolarisés, tout en renforçant leurs aptitudes à se mobiliser pour leur santé (connaissances des lieux ressources, vision positive de la sa santé).

Autant que possible dans le contexte de la crise sanitaire, les projets menés auprès des jeunes tendront vers le développement de leurs compétences psychosociales avec la participation des membres de l'Éducation Nationale. Si ces derniers n'en ont pas la possibilité ni la disponibilité, le projet sera reporté à l'année suivante.

Vous souhaitez initier ou poursuivre un projet en prévention et promotion de la santé (PPS) à destination de jeunes scolarisés en Nouvelle-Aquitaine ? Une seule procédure est mise en place avec un dossier de demande de financement et un calendrier commun à l'ensemble du territoire pour les établissements scolaires et associations (ex MFR) relevant de l'Éducation Nationale et du ministère de l'Agriculture.

Les thématiques et orientations des projets de prévention et promotion à la santé

Promouvoir la santé mentale des enfants et jeunes scolarisés

- Expressions collectives des enfants et jeunes sur la santé mentale en ces périodes de crise sanitaire, en l'abordant sous le prisme de la ressource individuelle et collective, afin de renforcer leurs facteurs de protection. Les outils diffusés sur le site de PSYCOM seront privilégiés pour l'animation des sessions.
- Repérage précoce de la souffrance psychique (mal être, harcèlement, et discrimination) par les adultes et orientation vers les structures d'aide et les lignes de soutien téléphonique du territoire.
- Promotion du mieux vivre ensemble et lutte contre les préjugés avec les enfants et les jeunes.
- Développement des compétences psychosociales (émotionnelles, sociales et cognitives) des élèves et renforcement des postures éducatives des adultes les entourant, uniquement si les professionnels de l'établissement scolaire en ont la possibilité sur l'année scolaire 2022/2023.

Promouvoir les habitudes de vie favorables à la santé

Actions d'éducation nutritionnelle au sein d'une démarche globale d'hygiène de vie : équilibre alimentaire, activité physique, lutte contre la sédentarité (= temps passé assis), durée et qualité du sommeil. Actions favorisant une image positive de soi et de son corps.

Les projets devront s'appuyer sur les principes clés d'actions efficaces (dites probantes/prometteuses) :

- Combiner des actions visant une alimentation saine, plus d'activité physique et une image corporelle positive
- Être intégrés dans le programme d'enseignement avec un environnement, une organisation permettant : des temps accrus d'activité physique ou motrice, la limitation des temps passés assis, et une meilleure qualité nutritionnelle des repas servis à l'école
- Mobiliser et impliquer toutes les parties prenantes au sein de l'établissement
- Impliquer les parents (développement d'activités à mettre en place à la maison encourageant les enfants à être plus actifs, à manger plus d'aliments sains et à limiter les temps de sédentarité) ;
- Combiner les actions au sein de l'établissement, et dans d'autres lieux (périscolaire,...).

Ressource : Page Eduscol [Mettre en pratique les grandes thématiques de l'éducation à l'alimentation et au goût](#) (qui aborde également l'activité physique et l'image corporelle)

Prévenir les conduites à risque dont les conduites addictives (tabac, alcool, psychotropes, jeux vidéo, internet, conduites addictives, en lien avec la Mission Interministérielle de Lutte contre la Délinquance Et les Conduites Addictives(MILDECA).

- Objectifs : Repérer et intervenir précocement, réduire les risques et les dommages dans des contextes avérés de consommation, faire connaître et orienter vers les structures d'aide et de soins du territoire en cas de conduites addictives problématiques.
- Soutien aux actions et programmes d'interventions validés et probants (dont l'efficacité a été évaluée) : compétences psycho-sociales, réduction des risques, des dommages, intervention et repérage précoces, interventions brève. Les actions s'adressent aux adultes (professionnels, parents) et aux jeunes en s'appuyant sur les Centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) et les consultations jeunes consommateurs (CJC) : ces derniers doivent être a minima informés de l'action (contacts disponibles sur le site www.addictoclic.com).

Poursuivre l'éducation à la vie affective et sexuelle

Actions issues d'une approche positive de la santé, **en tenant compte des attentes et besoins exprimés par les jeunes**. Le contenu tiendra compte des dimensions culturelles, affectives, juridiques et sociales en particulier pour l'accès à la contraception et la prévention des Infections Sexuellement Transmissibles (IST).

Promouvoir un environnement favorable à la santé en lien avec le Plan régional santé environnement de Nouvelle-Aquitaine (PRSE NA).

Développer des actions de prévention et d'éducation à la santé environnementale : notion de consommateurs éclairés, qualité de l'environnement intérieur et du cadre de vie, comportement face à la musique amplifiée (usage de la musique).

L'instruction des projets mis en place dans les établissements scolaires relevant de l'Education Nationale seront instruits entre cette dernière et l'ARS. Les financements porteront prioritairement sur des actions coordonnées dans les territoires sensibles ou fragiles, et les actions développées dans le cadre des Comités d'Education à la Santé et à la Citoyenneté inter degré/inter établissements (CESCI) et les CESC d'établissement. Une complémentarité et/ou une synergie seront également recherchées en lien avec l'appel à projets MILDECA et l'appel à projet fond tabac/addictions.

Vous souhaitez déposer un nouveau projet ou poursuivre un projet déjà financé, la date limite de dépôt est le 6 Mai 2022

Critères de sélection

Les projets seront instruits au regard de :

- L'argumentation du projet, appuyé par un état des lieux partagé entre les membres de la communauté éducative, les élèves et parents, et les éventuels intervenants extérieurs.
- La conception et la coordination du projet par un membre de l'éducation nationale
- La lisibilité et la continuité du projet en interne de(s) l'établissement(s) scolaire(s) hors interventions extérieures
- L'implication des élèves et parents (ou leurs représentants) dans la mise en œuvre des projets.
- L'inscription territoriale et partenariale du projet (contrats locaux de santé, contrats locaux de santé mentale, collectivités territoriales, acteurs de santé, du social, de prévention)
- La participation financière de l'établissement scolaire au coût du projet et/ou valorisation des ressources humaines de l'éducation Nationale.
- La cohérence des modalités d'interventions choisies et leur faisabilité
- L'agrément par l'Education Nationale de chaque intervenant extérieur au sein de l'établissement scolaire
- La qualité des interventions et la participation des jeunes/enfants scolarisés au projet
- La démarche d'autoévaluation et les résultats des années précédentes.

Critères d'exclusion

Les critères d'exclusion sont les suivants :

- Projets composés d'intervenants extérieurs, sans continuité en dehors de ces séances pour les enfants/jeunes scolarisés et les membres de la communauté éducative.
- Aucune participation des membres de la communauté éducative aux différentes étapes du projet (état des lieux, conception, coordination, mise en œuvre, évaluation).
- Aucune participation financière de(s) l'établissement(s) scolaire du second degré ou valorisation de ses ressources humaines.
- Carences méthodologiques majeures (absence d'état des lieux partagé, budget incohérent, modalités d'intervention incohérentes, sans lien entre elles)
- Projets ne répondant pas aux priorités communes de l'ARS et des Rectorats de Bordeaux, Poitiers et Limoges.
- Consultations individuelles de santé ou prise en charge de frais de santé (ex: psychologues, diététiciens). Projets de formation des professionnels relevant des dispositifs de droit commun et de la formation professionnelle continue (Education Nationale, collectivités territoriales).
- Projets reposant sur des intervenants ponctuels, sans lien avec le projet d'établissement et les orientations du Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté (CESC) de l'établissement scolaire, et ne s'inscrivant pas dans une temporalité scolaire.
- Dépassement de la date butoir de dépôt du projet et envoi d'un dossier incomplet